

Forbes France

Neymar Au PSG : Le Fair-Play Financier Pour Les Nuls



Samir Hamdadi

il y a 4 jours



© Getty Images

Tenant en haleine les supporters du PSG ainsi que l'ensemble des amateurs de ballon rond désireux de voir un joueur d'une telle envergure revêtir le maillot du club de la capitale, le dénouement du feuilleton Neymar se heurte, pour le moment, aux garde-fous économiques instaurés par l'UEFA pour éviter l'endettement des clubs. Gautier Kertudo, avocat spécialisé en droit du sport au sein du cabinet Barthélémy, décrypte et analyse pour *Forbes France*, les considérations liées au Fair-Play financier qui, pour le moment, entrave le Paris Saint Germain dans sa volonté de recruter l'attaquant de la Seleção.

Pouvez-vous revenir, dans les grandes lignes, sur la genèse de cette règle du Fair-Play financier impulsée par Michel Platini en 2010 lorsqu'il occupait la présidence de l'UEFA, l'instance dirigeante du football européen ?

Cette réforme a effectivement vu le jour officiellement en 2010 et a été instaurée pour réguler l'économie des clubs de football afin d'éviter l'avènement d'une bulle spéculative amenée, de facto, à exploser un jour ou l'autre. Mais également, et cela tombe sous le sens, de pérenniser les finances des clubs inscrits dans les compétitions organisées par l'UEFA (Ligue des Champions, Ligue Europa). Ce système a quelque peu évolué depuis sa sortie de terre même si sa ligne directrice initiale réside dans le fait qu'un club ne doit pas dépenser plus d'argent qu'il n'en gagne. En somme, le principe même de l'équilibre financier. Mais au fil des discussions, certains aménagements sont venus compléter le dispositif. L'UEFA a, en quelque sorte, mis de l'eau dans son vin et a permis aux dirigeants des clubs de pouvoir engendrer de la dette, jusqu'à un certain seuil en l'occurrence 30 millions d'euros pour la saison 2016-2017, lissée sur plusieurs années. Outre cette « concession », les discussions se sont également poursuivies au niveau des instances européennes pour tenter de bien définir ce qui pouvait « entrer » dans le cadre des dépenses et des recettes. Par exemple, tout ce qui concerne l'investissement dans le football féminin ou d'autres investissements durables comme la construction et le financement des centres de formations sont exclus du périmètre au moment des « comptes ». Une chambre de contrôle spécialement dédiée à cet effet est en charge du contrôle des flux couplée à un système coercitif pour chacun des clubs qui ne respecteraient pas les dispositions du Fair-Play financier.

Quelles sanctions justement pour les clubs qui, selon le vocable en vigueur, n'entreraient pas dans les clous du Fair-Play financier ?

Le club portugais du FC Porto a récemment été sanctionné pour non-respect des dites dispositions évoquées dans la question précédente et sera soumis à un régime strict, à savoir une retenue de 700 000 euros sur ses revenus issus des compétitions de l'UEFA à partir de la saison 2017/18 et ne pourra pas enregistrer plus de 22 joueurs au lieu du maximum potentiel de 25 dans les compétitions UEFA. (Le club est qualifié pour la prochaine Ligue des Champions nldr). Le PSG a également subi les foudres des autorités compétentes en 2014 avec le fameux contrat de l'entité tourisme du Qatar (QTA Qatar Tourism Authority) qui promettait un afflux de 200 millions d'euros, jugé à l'époque indécent par l'UEFA, et qui émanait, en réalité, indirectement des propriétaires du club. Autre exemple, l'exclusion pour deux saisons de toutes compétitions européennes du club turc de Galatasaray pour avoir outrepassé les règles édictées par l'UEFA. La majorité des sanctions concernent donc

la limitation du nombre de joueurs inscrits pour les compétitions, des pénalités financières, l'exclusion d'une compétition européenne et peuvent même aller jusqu'au retrait d'un titre. Un dernier cas de figure qui ne s'est pas encore produit. Le Fair-Play financier ne peut, à ce titre, être assimilé à une coquille vide car l'éventail de sanctions est assez large, et surtout, elles sont appliquées et ne demeurent pas de simples menaces et autres rappels à l'ordre dont les clubs n'ont souvent que faire.

Fort de tous ces éléments, le Paris Saint-Germain peut-il rester en « règle » avec le Fair-Play financier s'il envisage de payer le montant de la clause libératoire du Brésilien Neymar pour l'attirer dans ses filets, en l'occurrence 220 millions d'euros ainsi que des émoluments annuels – un contrat de 5 ans serait déjà bouclé entre les différents protagonistes – dépassant les 30 millions d'euros ?

Le PSG, en l'état actuel des choses, c'est-à-dire sans revendre aucun autre joueur ou tenter l'équilibre à 220 millions, s'expose clairement à des sanctions. De fait, si le club est amené à payer « de sa propre poche » le montant de la clause libératoire, le déséquilibre sera manifeste. Pour son attractivité notamment sportive, le PSG ne peut se permettre de risquer une exclusion de la Ligue des Champions, compétition reine qu'il envisage de remporter, d'où le potentiel recrutement de Neymar pour parvenir à cela. Outre la clause libératoire, le salaire promis à la star brésilienne gonflera significativement la masse salariale du club de la capitale. Sans compter les charges sociales sur la clause libératoire dont devra s'acquitter, ce qui obligera le PSA à déboursier non plus 220 millions d'euros mais plus de 300 en réalité. Pour revenir à l'équilibre il va falloir dégraisser l'effectif, mais je ne suis pas certain que cela soit suffisant à moins de se séparer d'un joueur phare comme Marco Verratti car ce ne sont pas les « seconds couteaux » Jesé, Krychowiak ou Ben Arfa qui vont faire pencher la balance du côté des entrées d'argent. Il va donc également falloir récupérer de l'argent à d'autres « endroits ». Les risques sont donc vraiment très grands, à moins de mettre en place un montage exceptionnel, comme cela se murmure, qui permettrait de passer entre les gouttes du Fair-Play financier et de ses sanctions.

Cette dernière hypothèse, l'architecture d'un montage financier résolument complexe, vous semble-t-elle crédible et surtout pertinente stratégiquement pour contourner les règles ?

Je pense que c'est un peu « grossier ». Si on analyse froidement ce qui a été évoqué jusqu'à présent, ce serait le joueur lui-même qui s'acquitterait de sa clause

libératoire qui serait ensuite remboursée par un fonds d'investissement du Qatar en lien avec le droit à l'image du joueur et l'organisation de la Coupe du monde 2022. Je pense qu'il s'agit là de pures supputations mais admettons, pourquoi pas. Dans ce schéma, l'entité PSG ne paierait pas la somme de 220 millions d'euros. Sauf que, l'interprétation juridique que l'on peut tirer d'un tel *modus operandi*, est que si l'on « retourne à la source » du fonds d'investissement qatari, il va être, à mon sens, assez aisé de faire le lien entre celui-ci, les sponsors du PSG, ses propriétaires et toutes les entités qui injectent de l'argent dans le club. Je pense donc que, même dans ce cas de figure, le Paris Saint-Germain s'expose à des sanctions. L'UEFA suit le dossier avec la plus grande attention et ne devrait pas faire montre de naïveté au regard de l'envergure de l'opération et se rendra compte que faire payer la clause non pas par le club mais une entité liée à ce dernier revient exactement au même. C'est exactement le même processus pour lequel le PSG avait été condamné en 2014 à cause du contrat de l'entité touristique du Qatar. Les instances européennes avait bien compris, qu'au travers de cette structure, c'était bel et bien les propriétaires du PSG qui injectaient de l'argent indirectement. Ce type de montage me laisse assez sceptique.

En recrutant Neymar, le PSG ne va-t-il pas être contraint de réduire la voilure lors des prochains mercatos ? D'autres stars comme le chilien Alexis Sanchez ont fait partie des pistes évoquées pour épauler celui qui est toujours l'attaquant du FC Barcelone, mais cela ne semble plus vraiment à l'ordre du jour.

Il est certain que la marge de manœuvre du club, si Neymar revêt effectivement le maillot du PSG, sera plus qu'étroite pour les prochains marchés des transferts et clôturerait sans doute la campagne de recrutement du club cet été même si, en théorie, Paris a les moyens financiers de recruter Alexis Sanchez. L'UEFA peut également, parmi l'éventail de sanctions dont elle dispose, prononcer une interdiction de recrutement pour la saison suivante. C'est un risque à courir mais peut-être que les décideurs parisiens considèrent que le jeu en vaut la chandelle et que si Paris, avec Neymar au sein de son attaque, remporte la Ligue des Champions en juin 2018, ces considérations seront reléguées au second plan.

Dernières informations en date, la volonté du PSG d'entrer en négociations avec Barcelone afin de s'accorder sur un transfert, et ce pour éviter de payer des charges mirobolantes sur la clause libératoire. Cela vous semble-t-il, ici encore, une porte de sortie crédible ?

Dans le cas de Neymar et au vu des relations fraîches entre les deux états-majors des clubs, je n'y crois pas vraiment. Maintenant, ce genre de choses peut toujours se négocier. Il existe aujourd'hui deux leviers dans le cadre d'un transfert : une très forte indemnité de transfert ou un salaire également très important, voire même les deux pour reprendre le cas d'espèce Neymar. Même si le PSG négocie le paiement des charges sociales employeur avec Barcelone, cela viendra s'ajouter aux dépenses du club dans le cadre du Fair-Play financier. Je ne pense donc pas qu'il s'agisse d'une solution viable même si cela peut peut-être entrer en ligne de compte dans les négociations. Et le FC Barcelone, comme mentionné en préambule, ne fera rien pour faciliter les tractations.

Catégories : [Business](#)

Étiquettes : [FC Barcelone](#), [Neymar](#), [PSG](#), [Transfert](#)

[Laisser un commentaire](#)

Forbes France

[Retour en haut](#)